

## République Algérienne Démocratique et Populaire

Consulat d'Algérie à Metz

قنصلية الجزائر بماتز

## **Avis**

Le Consulat d'Algérie à Metz rappelle aux citoyens algériens établis dans le département de la Marne qu'une permanence consulaire sera organisée, le dimanche 27 avril 2025, de 9h 00 à 16h00, à ladresse suivante: Salle de la maison des syndicats, 01 Place de Verdun, 51000, Châlons-en-Champagne.

Les prestations consulaires qui seront assuées, lors de cette permanence consulaire, sont les suivantes:

- L'introduction des demandes de passeports et de cartes nationales didentié. L'enrôlement des données biométriques des demandeurs aura lieu le mois de juin prochain (la date exacte et l'endroit seront précisés ultérieurement).
- La remise des passeports et des cartes nationales d'identif biométriques pêts à la délivrance (la présence des personnes titulaires des passeports et des cartes nationales d'identité est obligatoire. A défaut, une procuration dûment signée et légalisée est exigée, pour la remise des documents).
- L'établissement de procurations, d'autorisations paternelles de voyage, d'autorisations paternelles détablissement de passeports et de déclarations sur l'honneur;

Il està péciser, à ce propos, que les pièces constitutives des demandes aussi bien des passeports que des cartes nationales d'identité sont:

- L'original de l'acte de naissance 12S;
- Le formulaire, à télécharger sur le site du consulat, renseigné et signé ;
- Deux (02) photos d'identité récentes, avec fond blanc :
- Copie du passeport biométrique (lorsqu'il s'agit d'une demande de renouvellement de passeport) ;
- Copie de la carte d'immatriculation consulaire pour les personnes âgées de 19 ans et plus ;
- Copie de la carte de séjour en France ou copie de la carte d'identité française ;
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de six (06) mois ;
- Copie d'un justificatif d'activité (attestation de travail ou titre de pension ou certificat de scolarité pour l'année académique en cours, etc.).

## IMPORTANT:

LES PERSONNES POUR LESQUELLES LE DEPLACEMENT A L'ADRESSE CI-DESSUS INDIQUEE OU L'ATTENTE POUR LE DEPOT DE LEURS DOSSIERS RESPECTIFS DE DEMANDE DE PASSEPORT OU DE CARTE D'IDENTITE NATIONALE CONSTITUE UNE CONTRAINTE, POURRONT ENVOYER LEURS DEMANDES PAR COURRIER POSTAL A L'ADRESSE DU CONSULAT, 01 BIS AVENUE LECLERC- DE-HAUTECLOCQUE, 57000, METZ, AVANT LE 07/05/2025. TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION.



Metz, le 23/04/2025